



- 22 Côte d'Armor
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 56 Morbihan

22

#### DEMOGRAPHIE GÉNÉRALE des masseurs-kinésithérapeutes

- 2 Densité et nombre par département
- 3 Implantation par commune
- 4 Densité par commune
- 5 Bilan des entrées/sorties en nombre sur les 12 derniers mois

# des masseurs-kinésithérapeutes par département

- 6 Âge moyen
- 7 Part et nombre ayant plus de 55 ans
- 8 Âge et répartition hommes/femmes

#### III - HOMMES/FEMMES masseurs-kinésithérapeutes

- 9 Statut et répartition hommes/femmes
- 10 Part et nombre de femmes par département

#### **IV - SALARIÉS** par département

11 Part et nombre

#### V - SOCIÉTÉS par commune

12 Implantation



29 - Finistère

22 - Côte d'Armor

56 - Morbihan

35 - Ille-et-Vilaine

L'analyse démographique de la profession exposée dans ce document est réalisée à partir des inscrits au Tableau du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes au 1 er octobre 2010.

Les données sont présentées par régions Insee, départements ou communes Insee, et établies à partir de l'adresse professionnelle des masseurskinésithérapeutes.

#### LES THÈMES ABORDÉS

- la démographie générale : la densité (\*) des masseurs-kinésithérapeutes, l'implantation géographique, le solde des entrées-sorties des 12 derniers mois ;
- l'âge moyen de la profession, la répartition par tranche d'âge, la part des plus de 55 ans ;
- la part de femmes dans la profession, la répartition par tranche d'âge et la répartition géographique;
- la part de salariés dans la profession et la répartition géographique;
- l'implantation des sociétés.

(\* ) la densité est exprimée pour 100.000 habitants à partir de la population recensée en 2007 (source Insee) - exemple : la densité nationale est de 92 masseurs-kinésithérapeutes pour 100.000 habitants.

# Démographie des masseurs-kinésithérapeutes RÉGION BRETAGNE

#### LA REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

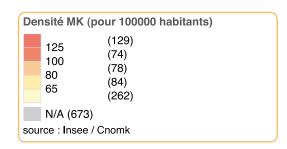
Les indicateurs retenus sont visualisés de deux manières en fonction de leur nature :

• Sous forme d'analyse en valeur relative, pour représenter la densité, les ratios, les moyennes,...

L'analyse consiste à définir des tranches avec seuils de changement de tranches et à les visualiser dans une palette de couleurs : les tranches et seuils des cartes présentées ont été définis au niveau du territoire national, puis repris à l'identique pour les études régionales, afin de conserver la comparaison relative.

Mode de lecture de la légende : elle indique la couleur de chaque tranche, la valeur des seuils de changement de tranche et donne entre parenthèses, le nombre d'unités géographiques (régions, départements ou communes) pour chaque tranche.

#### Exemple:



129 communes ont une densité > 125

74 une densité comprise entre 100 et 125

78 une densité comprise entre 80 et 100

84 une densité comprise entre 65 et 80

262 une densité < à 65

673 communes ne comptent aucun MK (N/A)

• Sous forme d'analyse en valeur absolue, pour représenter la distribution d'une population en nombre.

La population est représentée par des symboles (ronds) proportionnels à la taille, la somme des valeurs affichées correspondant à la population totale étudiée.

Mode de lecture de la légende : elle indique la correspondance entre la surface des ronds et la valeur représentée ; 2 tailles sont visualisées : la taille du rond extérieur correspond à la valeur la plus élevée de la carte, celle du rond intérieur à un quart de la valeur la plus élevée.

#### Exemple:



la taille du rond extérieur correspond à 10 074MK la taille du rond intérieur à ¼ de la valeur soit ici 2 519MK

• Ces deux types d'analyses peuvent être combinés, par exemple la densité des masseurs-kinésithérapeutes et leur nombre, ce qui permet de nuancer l'appréciation que l'on peut faire d'un ratio très élevé ou très faible, quand il porte sur une population peu nombreuse.

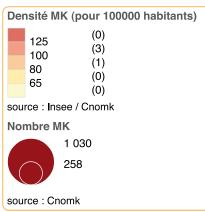


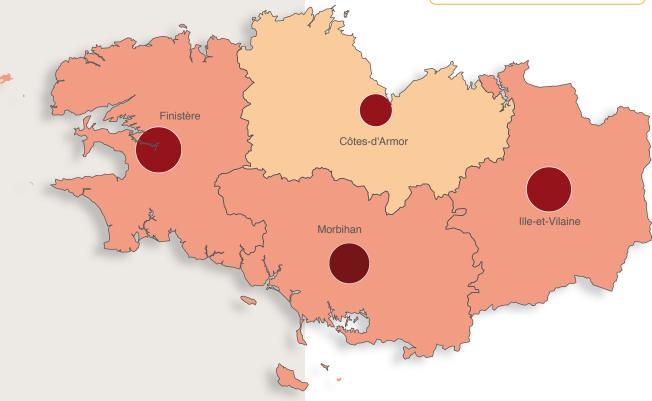
## > DENSITÉ & NOMBRE

#### DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES PAR DÉPARTEMENT

La région Bretagne recense 5,3% de l'effectif national des masseurs-kinésithérapeutes.

Avec 107 pour 100.000 habitants, la densité de la région est supérieure à la densité nationale. Elle varie de 91 à 116 selon les départements.



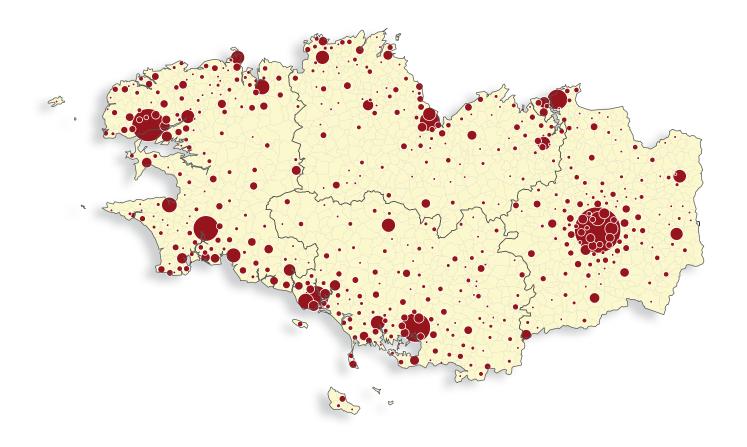


#### Densité exprimée en nombre de MK pour 100.000 habitants

Département	Densité	Nombre de MK
au niveau national	92	62 494
au niveau régional	107	3 339
29 - Finistère	116	1 030
56 - Morbihan	114	802
35 - Ille-et-Vilaine	103	984
22 - Côtes d'Armor	91	523



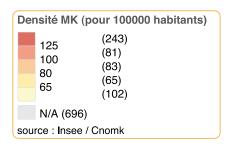


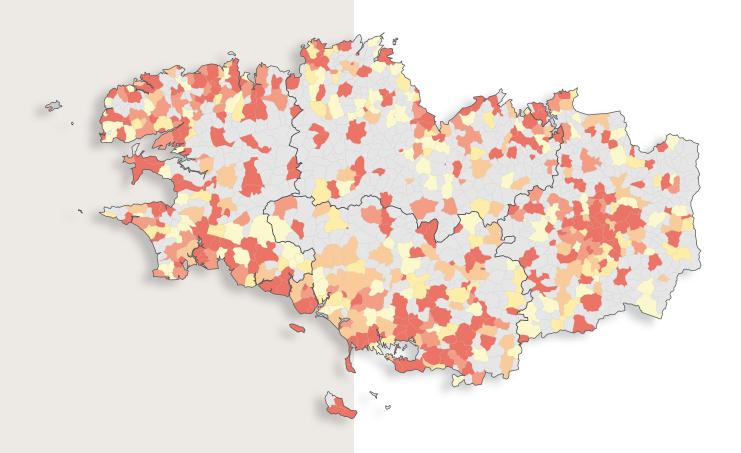




#### DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES PAR COMMUNE

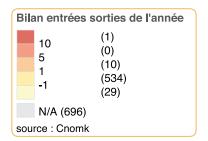
Densité exprimée en nombre de MK pour 100.000 habitants





### BILAN DES ENTRÉES SORTIES

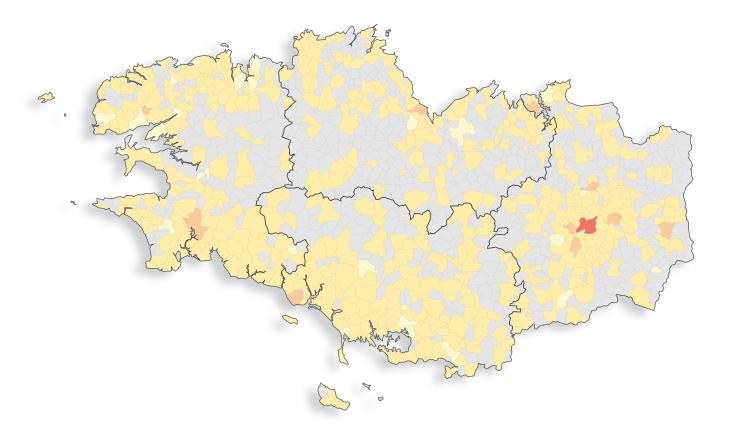
EN % ET EN NOMBRE SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Nombre d'entrées sorties comptabilisées sur la période du 01/10/2009 au 30/09/2010 Entrées : inscriptions de nouveaux diplômés Sorties : radiations

La région Bretagne dénombre 131 entrées pour 60 sorties sur les 12 derniers mois, soit un solde entrées/sorties de 71 qui représente une évolution de +2%.

Cette évolution varie de +1% à +5% selon les départements.



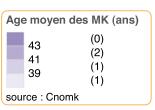
Département	Bilan E-S en % du nb MK	Bilan entrées/sorties
au niveau national	2%	1 448
au niveau régional	2%	71
35 - Ille-et-Vilaine	5%	45
22 - Côtes d'Armor	2%	10
29 - Finistère	1%	9
56 - Morbihan	1%	7

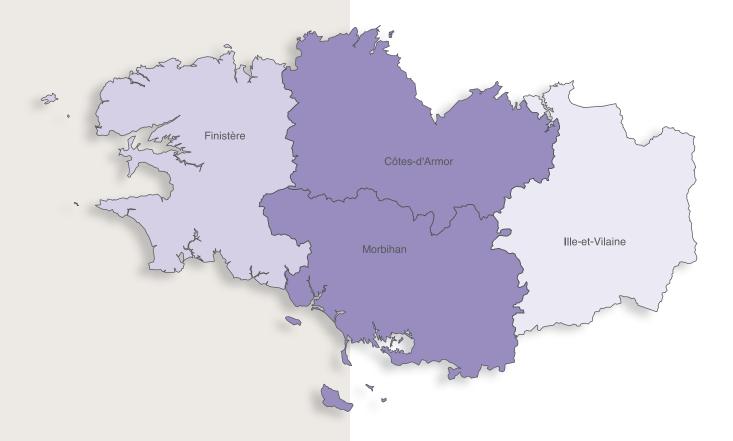
# > ÂGE MOYEN

#### DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES PAR DÉPARTEMENT

Avec 41 ans, l'âge moyen en région Bretagne se situe au niveau de la moyenne nationale.

L'âge moyen varie de 38 à 43 ans selon les départements.



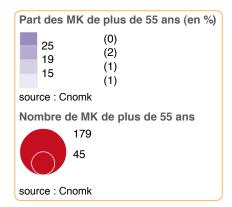


Département	Âge moyen
au niveau national au niveau régional	41 41
22 - Côtes d'Armor	43
56 - Morbihan 29 - Finistère	42 41
35 - Ille-et-Vilaine	38



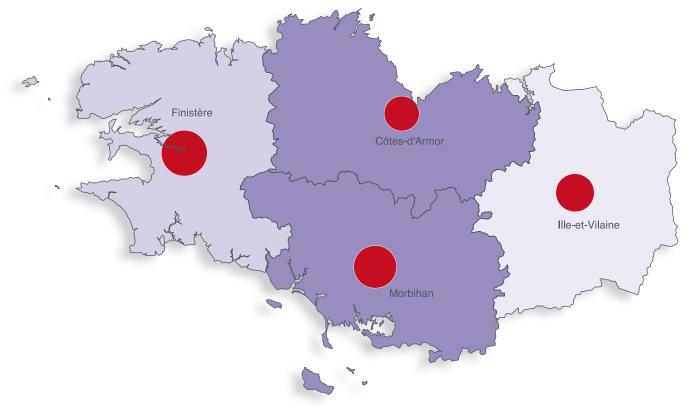
DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES PAR DÉPARTEMENT

#### **AYANT PLUS DE 55 ANS**



La région Bretagne compte 4,6% de l'effectif des plus de 55 ans.

Avec 17%, la région présente un taux des plus de 55 ans inférieur au taux national. Ce taux varie de 13% à 20% selon les départements.



Département	% de MK de plus de 55 ans	Nombre de MK de plus de 55 ans
au niveau national	19%	12 184
au niveau régional	17%	560
22 - Côtes d'Armor	20%	103
56 - Morbihan	19%	154
29 - Finistère	17%	179
35 - Ille-et-Vilaine	13%	124

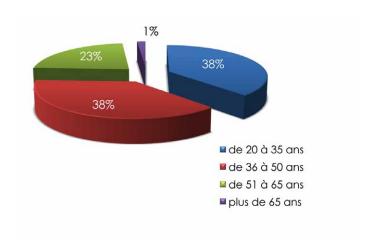
# > RÉPARTITION PAR ÂGE

DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

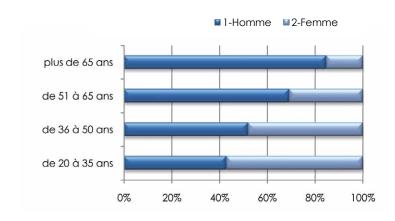
#### **HOMMES/FEMMES**

Répartition Hommes/Femmes

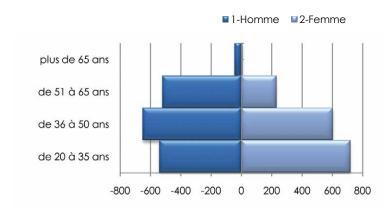
#### Répartition par tranche d'âge



#### Répartition H/F par tranche d'âge en %



#### Répartition H/F par tranche d'âge en nombre



#### Âge

Part des 20-35 ans
Part des 36-50 ans
Part des plus de 50 ans
Part des femmes

#### Statut

Part des libéraux
Part des salariés
Part des mixtes
Part des femmes

## RÉPARTITION PAR STATUT <

DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

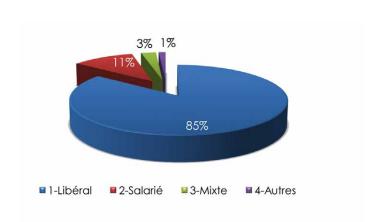
#### **HOMMES/FEMMES**



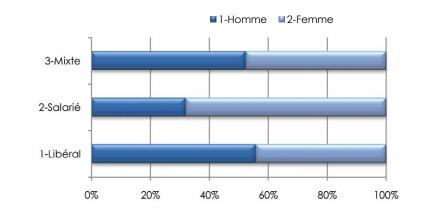
	au niveau national
38%	37%
38%	33%
24%	30%
47%	46%

au niveau régional	
85%	82%
11%	13%
3%	3%
47%	46%

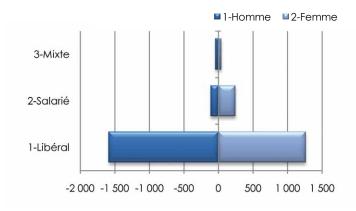
#### Répartition par statut



#### Répartition H/F par statut en %



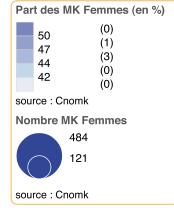
#### Répartition H/F par statut en nombre

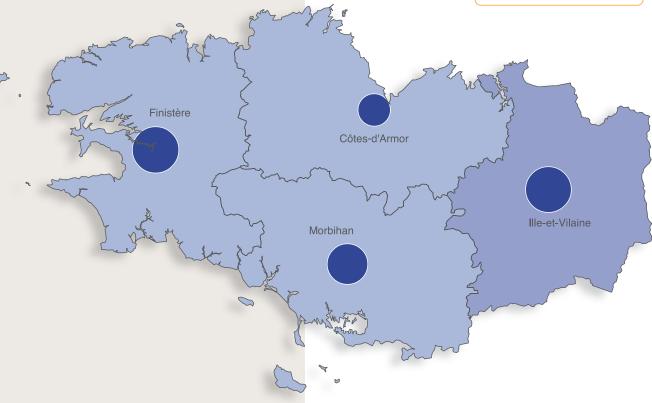


# > PART & NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES FEMMES

Les femmes de la région Bretagne représentent 5,5% de l'effectif féminin national.

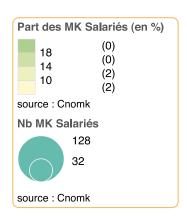
La proportion de femmes dans la région est proche de la moyenne nationale. Le taux varie de 46% à 48% selon les départements.





Département	% de MK femmes	Nombre de MK femmes
au niveau national au niveau régional	46% 47%	28 342 1 563
35 - Ille-et-Vilaine	48%	471
29 - Finistère 56 - Morbihan	47% 46%	484 371
56 - Côtes d'Armor	46%	237

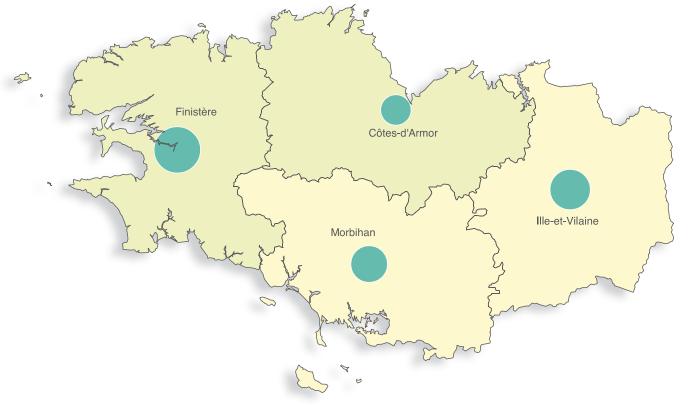
# PART & NOMBRE < DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES SALARIÉS



Les salariés de la région Bretagne représentent 4,3% de l'effectif national salarié.

Le taux de salariés de la région est inférieur au taux national.

Le taux varie de 10% à 12% selon les départements.

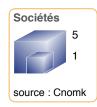


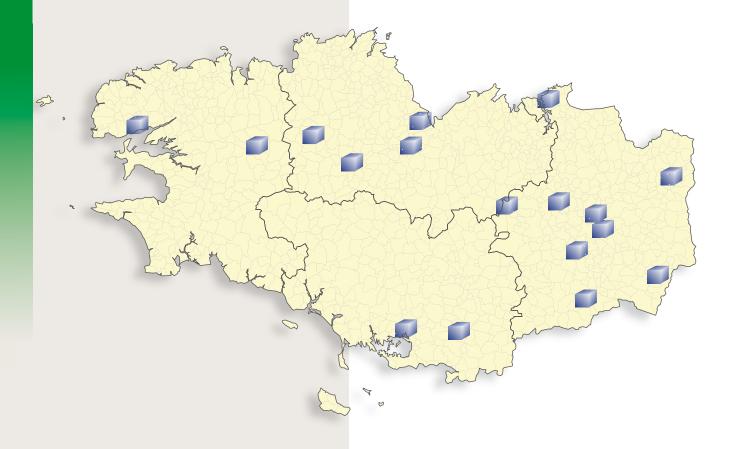
Département	% de MK salariés	Nombre de MK salariés
au niveau national au niveau régional	13% 11%	8 353 360
29 - Finistère	12%	128
56 - Côtes d'Armor	11%	55
56 - Morbihan	10%	80
35 - Ille-et-Vilaine	10%	97

# > IMPLANTATION DES SOCIÉTÉS

PAR COMMUNE

La région Bretagne recense 3,6% des sociétés implantées sur le territoire national.





Nbre de sociétés
467 17
-
9
2
2



avec les données issues de la base de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes : Cohérence

# éma Trésarrieu - ema.tres@free.fr - Crédit photo : ◎ ElvLivia-fotolia.com - ◎ CNOMK 2010

#### AVANT-PROPOS DE RENÉ COURATIER

Président du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Je suis fier de vous présenter pour la première fois le fruit du travail collectif engagé depuis maintenant plus de quatre années par l'Institution ordinale des masseurs-kinésithérapeutes.

Cet atlas démographique de la profession de masseur-kinésithérapeute bénéficie des données issues des tableaux des Conseils départementaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes à partir de la réalisation d'une des premières missions ordinales qui est l'inscription des professionnels au tableau de l'Ordre.

Enfin, la profession est en capacité de produire des statistiques démographiques fiables.

Au moment ou sont installées les agences régionales de santé, cette première édition annuelle des atlas régionaux va fournir aux Conseils régionaux et départementaux un outil démontrant, s'il en était besoin, la plus value de l'Institution ordinale en matière de connaissances démographiques. Cet outil est au service de la profession, mais aussi des patients, car les analyses loco-régionales qu'elles vont permettre constituent une base solide pour discuter avec les institutionnels, de façon pertinente et pragmatique, de la réponse aux besoins et aux demandes de soins de masso-kinésithérapie de nos concitoyens, au plus près des réalités de terrain.

Cette première édition est encore perfectible et fait déjà l'objet de réflexions pour l'avenir en termes d'analyses démographiques de plus en plus fines et d'études de nombreux autres items qui pourront durablement appuyer et alimenter la réflexion des organisations professionnelles de masseurs-kinésithérapeutes, des décideurs institutionnels, des représentants des patients mais aussi des professionnels eux-mêmes.



# Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

120 -122 rue Réaumur - 75002 PARIS Standard : 01 46 22 32 97 - Fax : 01 46 22 08 24 Courriel : cno@ordremk.fr - Site : www.ordremk.fr